



FOUNDATIONS GLAZES

Fiche de donnée de sécurité (FDS)

Version: 01

Date of Issue: 20 juin 2024

Classifié selon: SIMDUT 2015 (Règlement sur les produits dangereux)

Section 1 – Identification

1.1 Identificateur du produit

| | |
|-------------------------|---|
| Nom du produit: | Foundations Glazes |
| Couleurs du produit: | White, Yellow, Orange, Red, Pink, Blue, Green, Brown, Black, Tree Green, Light Blue, Lavender, Light Yellow, Antique White, Brick Red, Harvest Orange, Purple, Bright Blue, Dark Blue, Medium Green, Olive Green, Tan, Cinnamon, Gray, Raspberry Whip, Glade Green, Wisteria Purple, Rich Chocolate, Corn Flower Blue, Canton Jade, Mediterranean Teal, Big Blue Sky, Deep Red, Grape, Chartreuse, Sand, Light Gray, Pumpkin, Medium Blue, Teal Blue, Bright Jade, Yellow Orange, Taupe, Sage, Light Pink, Bright Pink, Flamingo, Strawberry, Tangerine, Mint, Pistachio, Golden Clear, Yadro, Dry Champagne, Mudpuddle Brown, Saddle Tan, Orange Slice, Crystal Coral, Floral Pink, Sheer Blue, Blue Diamond, Saffire Blue, Pastel Jade, Sea Glass, Sooty Gray, Milk Glass, Poppy, Clearly Jade, Marshmallow White, Ivory Cream, Black Velvet, Sun Yellow, Ruby Red, Royal Purple, Celadon, Miami Pink, Light Turquoise, Royal Blue, Spiced Cream, Pumpkin Orange, Bubble Gum, Heather, Periwinkle, Green Apple, Cashmere, Mushroom, Amethyst, Ivory Speck |
| Dimensions du produit: | 4 oz, 16 oz |
| Description du produit: | Formulations de glaçures liquides colorées destinées à être appliquées à l'aide d'un pinceau, puis placées dans un four pour la cuisson de la glaçure. |

1.2 Usage recommandé

Utilisation(s) identifiée(s) pertinente(s): Le produit est destiné à des fins générales (adultes) d'art et d'artisanat.

1.3 Identificateur du fournisseur

Fabricant/fournisseur: Mayco Colors
4077 Weaver Court South
Hilliard, OH 43026 USA
Téléphone de travail: +1 (614) 876-1171

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence: Contactez le centre antipoison local.

Section 2 – Identification des Dangers

2.1. Classification

Classifié selon: SIMDUT 2015 (Règlement sur les produits dangereux) et le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), 10e révision:

| Santé | Environnement | Physique |
|-------------|---------------|-------------|
| Non classés | Non classés | Non classés |

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme: Aucun

Mention d'avertissement: Aucun

Mention de danger: Aucun

Conseils de prudence: Aucun

Informations supplémentaires sur les risques: Aucun

2.3. Autres dangers

- Aucun

Section 3 – Composition / Informations sur les Ingrédients

3.1 Matières

Le produit est un mélange et non une substance.

3.2 Mélanges

| Nom chimique | N° CAS | N° CE | % Concentration en Poids ^a | Dangers SGH |
|--------------------|------------|-----------|---------------------------------------|--|
| Pyrithione de zinc | 13463-41-7 | 236-671-3 | jusqu'à 0.014% | H301 : Toxicité orale aiguë (Catégorie 3) ; H318 : Lésions oculaires graves (Catégorie 1) ; H330 : Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 2) ; H372 : Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée, Catégorie 1) ; H360D : Toxicité pour la reproduction (Catégorie 1B) (Peut nuire au fœtus) ; H400 : Toxicité aquatique aiguë (Catégorie 1) ; H410 : Toxicité aquatique chronique (Catégorie 1) |
| Oxyde de zinc | 1314-13-2 | 215-222-5 | jusqu'à 0.72% | H371 : Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique, Catégorie 2, le tractus gastro-intestinal) ; H400 : Toxicité aquatique aiguë (Catégorie 1) ; H410 : Toxicité aquatique chronique (Catégorie 1) |
| Silice cristalline | 14808-60-7 | 238-878-4 | jusqu'à 1.49% | H350 : Cancérogénicité (Catégorie 1) (Inhalation) ; H372 : Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée, Catégorie 1, les poumons) |
| Dioxyde de titane | 13463-67-7 | 236-675-5 | jusqu'à 0.17% | H351 : Cancérogénicité (Catégorie 2) (Inhalation) |

^a Les concentrations sont calculées comme un maximum pour toutes les couleurs, plutôt que par couleur.

Les autres ingrédients du produit sont soit considérés comme non dangereux, soit inférieurs à leurs valeurs seuils/limites de concentration respectives du SGH dans le produit final et n'ont donc pas été divulgués dans la FDS.

Le produit peut contenir du dioxyde de titane (n° CAS 13463-67-7) et de la silice cristalline (n° CAS 14808-60-7) qui peuvent être dangereux en cas d'inhalation. Compte tenu de la nature et de la forme physique du produit (glaçure liquide), il est peu probable que des particules respirables en suspension dans l'air soient libérées par le produit et, par conséquent, le danger n'est pas pertinent pour le produit. On a supposé que la glaçure ne serait pas poncée après avoir été cuite dans le four.

Section 4 – Premier Soins

4.1 Mesures de premiers soins

Contact avec les yeux: Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. Par mesure de précaution, retirer les lentilles de contact, le cas échéant, et rincer immédiatement les yeux à l'eau. En cas de doute, consulter un médecin.

Contact avec la peau: Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. En cas d'irritation, laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Si l'irritation de la peau persiste: Consulter un médecin.

Inhalation: Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. La voie d'exposition par inhalation n'est pas prévue dans le cadre de l'utilisation prévue. En cas d'exposition à des niveaux excessifs de produit dans l'air, déplacer la personne exposée à l'air frais. En cas de doute, consulter un médecin.

Ingestion: Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire

vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de doute, consulter un médecin.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

- Se référer à la **Section 11 – Information Toxicologique**.

4.3 Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Non requis.

Section 5 – Mesures à prendre en cas d'Incendie

5.1 Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés: Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour la zone environnante si le matériau est impliqué dans un incendie (par exemple, brouillard d'eau, mousse, poudre chimique ou dioxyde de carbone).

Agents extincteurs inappropriés: Aucun connu.

5.2 Dangers spécifiques du produit

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion:

- Des vapeurs ou fumées irritantes peuvent se former si le produit est impliqué dans un incendie:
- Se référer à la **Section 10 - Stabilité et réactivité**.

5.3 Précautions pour les pompiers

- Portez un appareil respiratoire autonome pour vous protéger contre les fumées potentiellement irritantes.

Section 6 – Mesures à Prendre en cas de Déversement Accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Précautions individuelles: Ventiliter la zone en cas de déversement dans un espace confiné ou dans d'autres zones mal ventilées. Observez les conseils d'EPI dans la **Section 8 - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle**.

Procédures d'urgence: Indisponible.

6.2 Précautions relatives à l'environnement:

- Empêcher l'entrée et le contact avec le sol, les drains, les égouts et les cours d'eau. Informer les autorités locales / régionales / nationales / internationales compétentes. Empêcher toute autre fuite ou déversement si cela est possible sans danger.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Mesures de confinement / nettoyage: Contenir le déversement s'il est sécuritaire de le faire. Éliminer les sources d'inflammation. Rincer la zone de déversement à l'eau tiède une fois le ramassage des matières terminé. Rincez la zone avec de l'eau. Évitez la formation de poussière. Éliminer le contenu/récipient scellé et l'eau de lavage conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

6.4 Référence à d'autres sections

- Se référer à la **Section 8 - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle** et à la **Section 13 – Données Sur L'élimination**

Section 7 – Manutention et Stockage

7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Les employés doivent être formés à l'utilisation et à la manipulation en toute sécurité des matières chimiques.
- Se référer à la **Section 8 - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle**.

7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage

- Gardez le récipient bien fermé pour éviter les déversements.
- Conserver dans un endroit frais et sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Se référer à la **Section 1.2 - Usage recommandé.**

Section 8– Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle

8.1 Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition professionnelle : Seules les vapeurs ont été considérées comme prévisibles dans des conditions d'utilisation normales. Les particules en suspension dans l'air, telles que les poussières, ne sont pas prévisibles dans des conditions d'utilisation normales.

| Nom Chimique | N° CAS | ACGIH TLV TWA | OSHA PEL TWA | NIOSH REL TWA | DFG MAKs TWA |
|--------------------|---|--------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|---|
| Silice cristalline | 14808-60-7 | 0.025 mg/m ³ ^a | 0.05 mg/m ³ | 0.05 mg/m ³ | N/A |
| Dioxyde de titane | 13463-67-7 | 10 mg/m ³ ^a | 15 mg/m ³ ^b | N/A | 0.3 mg/m ³ R ^c |
| Oxyde de zinc | 1314-13-2 | 2 mg/m ³ ^a | 5 mg/m ³ | 5 mg/m ³ | 0.1 mg/m ³ R |
| R | Mesuré en tant que fraction respirable de l'aérosol | | ^a | Particules respirables | |
| N/A | Non applicable | | ^b | Poussière totale | |
| | | | ^c | Multiplié par la densité du matériau | |

Note : Les valeurs de dioxyde de titane (n° CAS. 13463-67-7) indiquées ci-dessus se rapportent à des particules non ultrafines et non nanométriques ou à échelle fine.

8.2 Contrôles d'exposition:

Contrôles d'ingénierie appropriés:

- Aucune exigence particulière dans des conditions d'utilisation ordinaires et avec une ventilation adéquate. Une ventilation mécanique ou une ventilation par aspiration locale peut être nécessaire.

8.3 Mesures de protection individuelle

Remarque: Tenez compte de la concentration et de la quantité de produit sur le lieu de travail lors de la sélection de l'EPI. Utilisez les équipements de protection nécessaires.

| | |
|---|---|
| Respiratoires | Dans des conditions normales d'utilisation, un appareil respiratoire n'est généralement pas nécessaire. Utiliser une protection respiratoire appropriée si l'exposition aux particules de poussière, au brouillard ou aux vapeurs est probable. Consulter un hygiéniste industriel pour déterminer la protection respiratoire appropriée à votre utilisation spécifique de ce matériau. Un programme de protection respiratoire conforme à toutes les réglementations applicables doit être suivi chaque fois que les conditions de travail nécessitent l'utilisation d'un respirateur. |
| Yeux et du visage: | S'il y a risque de contact, il est recommandé de porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux. |
| Mains: | Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle pour éviter tout contact avec la peau. Si un contact avec le matériau est possible, porter des gants de protection chimique. |
| Du corps: | Gants, combinaisons de travail, tablier, bottes si nécessaire pour minimiser le contact. Ne pas porter de bagues, de montres ou de vêtements similaires qui pourraient emprisonner le matériau. |
| Dangers thermiques: | Aucun connu. |
| Contrôles d'exposition environnementale: | Indisponible. |
| Mesures d'hygiène : | Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Éviter tout contact avec la peau. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail et doivent être lavés avant d'être réutilisés. Pendant l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ou fumer. |

Section 9 – Propriétés Physiques et Chimiques

9.1 Propriétés physiques et chimiques de base

Remarque: Les données ci-dessous sont des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

| | | | |
|--|---|---|------------------------------------|
| Apparence: État physique: Couleur: Odeur: | Liquide Voir Section 1.1 Pas disponibles | Coefficient de partage n-octanol/eau: Température d'auto-inflammation: | Pas disponibles Pas disponibles |
| pH (tel que fourni): | 8 - 9 | Température de décomposition: | Pas disponibles |
| Point de fusion/congélation: | Pas disponibles | Viscosité dynamique: | Pas disponibles |
| Point/plage d'ébullition: | Pas disponibles | Poids moléculaire: | Pas disponibles |
| Point d'éclair: | Pas disponibles | Goût: | Pas disponibles |
| Taux d'évaporation: | Pas disponibles | Propriétés explosives: | Pas disponibles |
| Inflammabilité: | Pas disponibles | Propriétés oxydantes: | Pas disponibles |
| Limites supérieures/inférieures d'explosivité: | Pas disponibles | Tension superficielle: | Pas disponibles |
| Pression de vapeur: | Pas disponibles | Composant volatile: | Pas disponibles |
| Solubilité dans l'eau: | Pas disponibles | Groupe de gaz: | Pas disponibles |
| Densité de vapeur (Air = 1): | Pas disponibles | pH (en solution): | Pas disponibles |
| Densité spécifique (Eau = 1): | Pas disponibles | COV: | Pas disponibles |
| Densité relative: | Pas disponibles | Plage de taille des particules: | Pas disponibles |

9.2 Other information

- Aucune autre donnée disponible.

Section 10 – Stabilité et Réactivité

10.1 Réactivité

- Ce matériau n'est pas considéré comme réactif dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.2 Stabilité chimique

- Ce matériau est considéré comme stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3 Risque de réactions dangereuses

- Ne devrait pas se produire dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.4 Condition à éviter

- Exposition à des températures élevées.
- Acides forts.
- Des bases fortes.
- Oxydants forts.

10.5 Matériaux incompatibles

- Acides forts.
- Des bases fortes.
- Oxydants forts.
- Agents réducteurs forts

10.6 Produits décomposition dangereux

- La décomposition thermique ou la combustion peut générer de la fumée, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et d'autres produits de combustion incomplète. Des substances irritantes et toxiques peuvent être émises lors de la combustion, du brûlage ou de la décomposition de solides secs.

11.1 Informations sur les classes de danger

Voies d'exposition probables: Contact avec la peau.

Signes et symptômes potentiels: Aucune n'est prévue dans des conditions normales d'utilisation.

| | |
|---|--|
| Toxicité orale aiguë: | La pyrithione de zinc (n° CAS 13463-41-7) a été classée pour sa toxicité orale aiguë (catégorie 3) ; cependant, la classification du produit n'est pas justifiée en raison de la concentration de pyrithione de zinc dans le produit et de l'ETA du produit >2000 mg/kg. |
| Toxicité cutanée aiguë: | Le produit est pratiquement non toxique d'après les études sur l'homme et/ou l'animal. L'ETA par voie cutanée pour l'ensemble du produit est >2000 mg/kg. |
| Toxicité aiguë par inhalation: | La pyrithione de zinc (n° CAS 13463-41-7) a été classée pour sa toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 2) ; cependant, la classification du produit n'est pas justifiée en raison de la concentration de pyrithione de zinc dans le produit et compte tenu de l'ETA du produit >20 mg/L (vapeurs). |
| Corrosion/irritation de la peau: | Les ingrédients présents à plus de 1 % dans le produit ne sont pas des irritants cutanés d'après les études réalisées sur l'homme et/ou l'animal. |
| Lésions oculaires graves/Irritation oculaire: | La pyrithione de zinc (n° CAS 13463-41-7) a été classée pour les lésions oculaires (Catégorie 1) ; cependant, la classification du produit n'est pas requise en raison de la concentration de pyrithione de zinc dans le produit. Les autres ingrédients présents à plus de 1 % dans le produit ne sont pas nocifs pour les yeux ou irritants pour les yeux d'après les études disponibles sur l'homme et/ou l'animal. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée: | Les ingrédients présents à plus de 0,1 % dans le produit ne sont pas sensibilisants pour la peau d'après les études menées sur l'homme et/ou l'animal. |
| Mutagénicité: | Les composants du produit à >0,1% ne sont pas mutagènes selon les études sur les animaux ou aucune donnée identifiée pour les composants de ce produit. |
| Cancérogénicité: | La silice cristalline (particules non liées en suspension dans l'air, de taille respirable) (n° CAS 14808 60-7) a été classée pour sa cancérogénicité (catégorie 1). La silice cristalline [répertoriée comme poussière de silice, cristalline, sous forme de quartz ou de cristobalite (n° CAS 14808-60-7)] est répertoriée comme cancérogène par le CIRC, le NTP et l'ACGIH. Le dioxyde de titane (particules non liées en suspension dans l'air de taille respirable) (n° CAS 13463-67-7) a été classé pour sa cancérogénicité (catégorie 2). Le dioxyde de titane (particules non liées en suspension dans l'air de taille respirable) (n° CAS 13463-67-7) est répertorié comme cancérogène par le CIRC et l'ACGIH. La classification du produit n'est pas justifiée en ce qui concerne la cancérogénicité sur la base d'un examen des données disponibles et de la nature/forme physique du produit (c.-à-d. glaçure liquide). Les autres ingrédients présents à plus de 0,1 % dans le produit ne sont pas cancérogènes d'après les études sur les animaux ou l'absence de données identifiées pour les composants de ce produit. |
| Toxicité pour la reproduction: | La pyrithione de zinc (n° CAS 13463 41-7) a été classée pour sa toxicité pour la reproduction (Catégorie 1B ; peut nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître). La classification du produit n'est pas justifiée pour la toxicité pour la reproduction étant donné la concentration de zinc pyrithione dans le produit. Les autres ingrédients présents à plus de 0,1 % dans le produit ne sont pas toxiques pour la reproduction d'après les études menées sur l'homme et/ou l'animal. |
| Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique): | L'oxyde de zinc (n° CAS 1314-13-2) a été classé pour sa toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique, catégorie 2 ; peut provoquer une irritation du tractus gastro-intestinal en cas d'exposition orale). La classification du produit n'est pas justifiée pour l'irritation gastro-intestinale compte tenu de la concentration d'oxyde de zinc dans le produit et de l'examen des données disponibles. Les autres ingrédients présents à plus de 1 % dans le produit ne sont pas toxiques pour des organes cibles spécifiques (exposition unique) d'après les études menées sur l'homme et/ou l'animal. |

Toxicité pour certains organes cibles (expositions répétées)

La silice cristalline (n° CAS 14808-60-7) a été classée pour sa toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée, catégorie 1 ; provoque des lésions aux poumons en cas d'exposition prolongée ou répétée par inhalation). La classification du produit n'est pas justifiée pour la toxicité spécifique pour certains organes cibles étant donné la nature/forme physique du produit (c.-à-d. glaçure liquide). La pyrithione de zinc (n° CAS 13463 41-7) a été classée pour sa toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée, catégorie 1 ; provoque des lésions aux poumons en cas d'exposition prolongée ou répétée). La classification du produit n'est pas justifiée pour la toxicité spécifique pour certains organes cibles étant donné la concentration de zinc pyrithione dans le produit. Les autres ingrédients présents à plus de 1 % dans le produit ne sont pas toxiques pour certains organes cibles (exposition répétée) d'après les études réalisées sur l'homme et/ou l'animal.

Danger par aspiration:

Les ingrédients présents à plus de 1 % dans le produit ne présentent pas de risques d'aspiration d'après les études réalisées sur l'homme et/ou l'animal.

Les références:

ECHA (Agence européenne des produits chimiques). 2024. REACH (Base de données des substances enregistrées). <https://echa.europa.eu/search-for-chemicals>
CIRC (Centre international de recherche sur le cancer). 2024. Agents classés par les Monographies du CIRC, Volumes 1-129. <https://monographs.iarc.who.int/list-of-classifications/>
NTP (Programme national de toxicologie). 2021. Report on Carcinogens, Fifteenth Edition ; Research Triangle Park, Département américain de la santé et des services sociaux, Service de santé publique. <https://ntp.niehs.nih.gov/go/roc15>

Section 12 – – Connées Écologiques

12.1 Toxicité

| Nom chimique | N° CAS | Espèces | Valeur |
|---------------------------------|------------|--------------------------------------|---|
| Pyrithione de zinc ^a | 13463-41-7 | <i>Pimephales promelas</i> | LC ₅₀ (96h): 0.0026 mg/L NOEC (96h): 0.011 mg/L |
| | | <i>Daphnia magna</i> | LC ₅₀ (48h): 0.0082 mg/L NOEC (48h): 0.011 mg/L |
| | | <i>Selenastrum capricornutum</i> | EC ₅₀ (120h): 0.028mg/L NOEC (120h): 0.0078 mg/L |
| Oxyde de zinc | 1314-13-2 | <i>Danio rerio</i> | LC ₅₀ (96h): 1.55 mg/L (bulk ZnO) nominal EC ₅₀ (84h): 2.066 mg/L (bulk ZnO) nominal |
| | | <i>Daphnia magna</i> | EC ₅₀ (48h): > 5 - < 16.2 mg/L (bulk ZnO) nominal |
| | | <i>Daphnia magna</i> | EC ₅₀ (48h): >1.4 - <2.5 mg/L nominal |
| | | Algues et cyanobactéries d'eau douce | EC ₁₀ (72h): 0.42 mg/L nominal |

^a Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), M=1000 pour les effets aquatiques aigus et M=10 pour les effets aquatiques chroniques.

12.2 Persistance et dégradabilité

- La pyrithione de zinc (n° CAS 13463-41-7) n'est pas persistante et se dégrade rapidement dans l'eau et dans la couche sédimentaire anaérobie.
- Aucune donnée n'est disponible pour les autres ingrédients du produit.

12.3 Potentiel bioaccumulatif

- Il est peu probable que la pyrithione de zinc (n° CAS 13463-41-7) se bioaccumule dans les espèces aquatiques, que ce soit directement ou par le biais de la chaîne alimentaire. Le log Kow estimé est de 0,99.
- Aucune donnée n'est disponible pour les autres ingrédients du produit.

12.4 Mobilité dans le sol

- La pyriithione de zinc (n° CAS 13463-41-7) est légèrement ($K_{oc}=784$) ou très légèrement ($K_d=2347$) mobile dans les sols et très légèrement mobile ($K_{oc}=3597-10633$) dans les sédiments. La pyriithione de zinc (n° CAS 13463-41-7) est légèrement ($K_{oc}=784$) ou très Pas de données disponibles.
- L'oxyde de zinc (n° CAS 1314-13-2) a un K_d moyen de 3,3 L/kg (moyenne des cinq sols pour le ZnO en vrac).
- Aucune donnée n'est disponible pour les autres ingrédients du produit.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Les ingrédients de ce produit ne sont pas considérés comme PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

- Pas d'autres données disponibles.

Les références:

ECHA (Agence européenne des produits chimiques). 2024. REACH (Base de données des substances enregistrées). <https://echa.europa.eu/search-for-chemicals>

Section 13 – Données sur L'Élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Préparer les déchets pour l'élimination: Utiliser le produit pour l'usage auquel il est destiné ou le recycler si possible. Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales. Le récipient vide contient des résidus qui peuvent présenter des risques pour le produit.

Emballage contaminé: L'emballage du conteneur n'est pas censé présenter des risques.

Section 14 – Informations sur le Transport

Remarque: Ce produit est réglementé comme une marchandise dangereuse pour le transport.

| | |
|---|----------------------|
| 14.1 Numéro NU | Non réglementé |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations Unies | Non réglementé |
| 14.3 Classe de danger pour le transport: | Non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| 14.5 Dangers environnementaux | Aucune |
| 14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur | Aucune |
| 14.7 Le transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI | N'est pas applicable |

Section 15 – Informations Relatives au Transport

15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Remarque: Les informations qui ont été utilisées pour confirmer le statut de conformité de ce produit peuvent s'écarter des informations chimiques indiquées dans la **Section 3 – Composition / Informations sur les Ingrédients**.

Canada

Loi canadienne sur la protection de l'environnement DSL/NDL : Tous les ingrédients figurent sur la DSL, la DNL ou sont exemptés.

Internationale:

CIRC: La silice cristalline [répertoriée comme poussière de silice, cristalline, sous forme de quartz ou de cristobalite (n° CAS 14808-60-7)], le cadmium et le composé de cadmium, et le 2,3,7,8 TCDD (répertorié comme 2,3,7,8-tétrachlorodibenzo-para-dioxinane) (n° CAS 1746-01-6) sont classés dans le groupe 1, cancérigènes pour l'homme. L'acide nitrilotriacétique (n° CAS 139-13-9), le dioxyde de titane (n° CAS 13463-67-7) et le plomb sont classés dans le groupe 2B, peut-être cancérigènes pour l'homme. L'hématite (n° CAS 1317-60-8) et le cobalt [répertorié comme composé de cobalt(II)] sont classés dans le groupe 3, non classifiable quant à sa cancérigénicité pour l'homme. Aucun autre ingrédient de ce produit n'est classé en ce qui concerne la cancérigénicité.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

- Aucun disponible pour les composants de ce produit.

Section 16 – Autres Informations

Liste des acronymes et abréviations:

| | |
|--|---|
| ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux | NU: Nations Unies |
| CAS: Numéro du Chemical Abstract Service | OMI: L'Organisation maritime internationale |
| CE: Commission Européenne | OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail |
| CIRC : Centre international de recherche sur le cancer | PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique |
| DFG MAK: Deutsche Forschungsgemeinschaft Maximale Arbeitsplatz-Konzentration | PEL: Niveau d'exposition admissible |
| DSL: Liste intérieure des substances | REACH: Règles Internationales Régissant Le Transport Des Marchandises Dangereuses |
| ECHA: Agence européenne des produits chimiques | REL: Niveau d'exposition recommandé |
| EPI: Équipements de protection individuelle | SGH: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques |
| ETA: Estimation de la toxicité aiguë | SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail |
| FDS: Fiche De Donnée De Sécurité | TLV: Threshold limit value |
| NDSL: Liste des substances non domestiques | TWA: Moyenne pondérée dans le temps |
| NIOSH: Institut national pour la sécurité et la santé au travail | UE: Union européenne |
| NTP: Programme national de toxicologie | vPvB: très persistant, très bioaccumulable |

Les références:

ECHA (Agence européenne des produits chimiques). 2024. Base de données des substances enregistrées (REACH).

<https://echa.europa.eu/search-for-chemicals>

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer). 2024. Agents classés par les Monographies du CIRC,

<https://monographs.iarc.who.int/list-of-classifications/>

NTP (Programme national de toxicologie). 2021. Report on Carcinogens, Fifteenth Edition; Research Triangle Park, Département américain de la santé et des services sociaux, Service de santé publique.

<https://ntp.niehs.nih.gov/go/roc14>

Remarquer:

Au meilleur de nos connaissances, les informations contenues dans ce document sont exactes. Cependant, ni le fournisseur susmentionné ni aucune de ses filiales n'assument la moindre responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.

Indicateur de révision: Il s'agit d'une nouvelle fiche de données de sécurité.

Date de création: 20 juin 2024